

St Barth est à nouveau ouvert à TOUS !

Les Ilets sont OUVERTS et nous avons mis en place toutes les procédures de sécurité appropriées afin d'assurer la sécurité de nos clients et de notre personnel. Quelques FAQ pour vous aider à éclaircir toutes vos questions sur votre voyage et les nouvelles mesures Covid-19 !!  
N'hésitez pas à nous envoyer un email à [info@lesilets.com](mailto:info@lesilets.com) si vous avez d'autres questions.

**Q Quand puis-je voyager à St. Barth ?**

R *St-Barthélemy a réouvert au tourisme le 22 Juin.*

**Q Quelles sont les exigences de sécurité Covid-19 pour entrer sur l'île et séjourner aux Ilets ?**

R *Un test RT-PCR ou test antigénique nasopharyngé négatif Covid réalisé par des professionnels, de moins de 72 heures est obligatoire à l'embarquement quel que soit l'aéroport de départ (France, Europe, Etats-Unis). Le test d'antigène doit être sensible à la variante VUI-2020-12-, veuillez donc le vérifier auprès de votre professionnel de la santé. Vous devrez le présenter aux autorités à votre arrivée soit au port, soit à l'aéroport. VOUS NE SEREZ PAS AUTORISÉ À L'ENTRÉE SUR L'ÎLE SANS CE TEST. Les passagers seront également soumis à un contrôle de leur température à votre arrivée à l'aéroport. Veuillez également lire les conditions d'entrée suivantes pour votre île de transit car elles peuvent différer.*

**Q Ou est-ce que je peux faire mon test Covid en France ?**

R *Air France recommande Synlab en France (avec rendez-vous) et BioGroup en région parisienne (avec ou sans rendez-vous)*

[https://www.airfrance.fr/FR/fr/common/page\\_flottante/information/engagement-sanitaire.htm](https://www.airfrance.fr/FR/fr/common/page_flottante/information/engagement-sanitaire.htm)

*En France, le dépistage du Covid-19 est pris en charge par l'assurance maladie sans ordonnance, quelle que soit votre destination.*

**Q Que faire si mes résultats ne sont pas arrivés à temps ou sont à J-4/J-5 ?**

R *Si vous n'avez pas de preuve d'un test négatif pour Covid RT-PCR ou test antigénique nasopharyngé négatif réalisé par des professionnels effectué dans les 72 heures précédant votre vol, vous ne serez pas autorisé à entrer sur l'île.*

**Q Nous transitons par une autre île, les exigences de sécurité sanitaire seront-elles différentes ?**

A *Oui – Et cela dépend les dispositifs sanitaires sont actuellement comme suit :*

**SXM - Aéroport Juliana St-Maarten** - *Les passagers sont tenus de présenter une preuve d'un test Covid-19 RT-PCR établi dans les 120 heures avant l'arrivée ou un test \*antigénique nasopharyngé négatif dans les 48hrs. Il faut absolument remplir ce formulaire : <https://stmaartenehas.com/application-form/> avant le voyage, dans les deux sens. Nous vous recommandons de le faire dès que vous avez vos résultats car l'autorisation peut prendre jusqu'à 12 heures. Vous recevrez une autorisation provisoire par e-mail. Vous pouvez être invité à télécharger vos résultats de test négatifs. Vous ne serez PAS autorisé à embarquer sur votre vol pour St Maarten sans cette autorisation. Si vous ne le recevez pas ou avez des problèmes, veuillez-nous en informer dès que possible afin que nous puissions essayer de vous aider.*

*\* NB Seuls les tests antigéniques suivants sont actuellement approuvés si vous rester sur SXM : Abbott (CGIA Panbio COVID-19 Ag rapid test), Becton Dickinson (CGIA BD Veritor COVID-19 test) and Roche (SD Biosensor F test)*

*Les passagers seront soumis à un contrôle de leur température par caméra thermique et à des tests de dépistage aléatoires. Vous devrez porter un masque à l'intérieur de l'aéroport. En provenance de la France, vous devez également remplir cette [attestation](#) aller et retour.*

**En bateau depuis St Martin côté français** - Les mêmes conditions s'appliquent qu'à St Barth, c'est-à-dire que vous devrez avoir la preuve d'un test négatif dans les 3 jours avant le voyage, sauf si vous êtes à St Martin depuis plus de 14 jours consécutifs car la libre circulation a déjà été rétablie, sans test ni mise en quarantaine entre les îles françaises.

**ANU - Antigua** - On vous demandera de fournir la preuve d'un test RT-PCR Covid-19 négatif effectué dans les 7 jours avant votre vol de départ. NB Cela ne sera pas suffisant pour le transit vers St Barth car le test doit avoir lieu dans les 72 heures. Si vous ne pouvez pas obtenir les résultats du test RT-PCR dans les 72 heures, prenez-le dans les 7 jours pour l'entrée à Antigua **et** un test rapide d'antigène professionnel dans les 72 heures pour l'entrée à St Barth. Vous devrez porter un masque à l'aéroport, au débarquement ainsi que dans tout espace public. Vous serez surveillé à l'arrivée avec des tests de dépistage aléatoires et des contrôles de température. Vous devrez également remplir [un formulaire de déclaration de santé](#) aller et retour. En transit, vous devrez vous éloigner des autres passagers et si vous êtes obligé de passer la nuit, vous serez hébergé dans un hôtel ou un centre d'hébergement gouvernemental.

**SJU - San Juan, Porto Rico** - On vous demandera de fournir la preuve d'un test Covid moléculaire négatif effectué dans les 72 heures avant votre vol de départ. Vous devez remplir ce formulaire de déclaration de voyage en ligne dans les deux sens [www.travelsafe.pr.gov](http://www.travelsafe.pr.gov) ou [www.viajaseguro.pr.gov](http://www.viajaseguro.pr.gov) Tous les voyageurs doivent porter un masque à l'aéroport et dans tout espace public. Tous les passagers entrants subiront un test de contrôle COVID-19 à leur arrivée. Ce contrôle est effectué juste à l'extérieur de la zone de récupération des bagages. Le dépistage implique des questions sur votre santé et un contrôle rapide de la température. Si vous êtes identifié comme présentant des symptômes de COVID-19, vous serez soumis à une quarantaine.

**PTP - Point a Pitre, Guadeloupe** - Les mêmes conditions s'appliquent qu'à St Barth, c'est-à-dire que vous devrez avoir la preuve d'un test négatif dans les 3 jours avant le voyage, sauf si vous êtes en Guadeloupe depuis plus de 14 jours consécutifs car la libre circulation a déjà été rétablie, sans tests ou quarantaine entre les îles françaises. Vous devrez porter un masque à l'intérieur de l'aéroport. Vous devez également remplir cette [attestation](#) dans les deux sens.

**Q Les enfants ont-ils besoin d'un test ?**

*R Les enfants de 11 ans et moins ne sont pas soumis à un test.*

**Q Et si nous sommes sur l'île pour un long séjour ?**

*R Si vous séjournez sur l'île pour une période supérieure à 7 jours, un test antigène sera requis à J+8 et vous devrez nous montrer vos résultats afin de pouvoir rester en résidence sur l'île et aux Ilets. Ce sera un test rapide de l'antigène nasopharyngé. Le centre de dépistage de test Covid antigène de Saint-Jean est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 15h et le samedi de 8h à 12h. Il est fermé les dimanches et jours fériés. Il est situé à Saint-Jean sur le parking en face du cimetière. Les tests sont réalisés gratuitement.*

*Les personnes devront se présenter avec une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport). Les assurés sociaux français devront aussi se munir de leur carte vitale.*

*NB Vous ne serez pas tenu de passer d'autres tests par la suite, quelle que soit la durée de votre séjour.*

**Q Nous restons 7 nuits, cela signifie-t-il que nous avons besoin d'un test le dernier jour ?**

*R Non - le test devant être effectué le 8<sup>ème</sup> jour, et partant ce jour-là, ce n'est pas obligatoire.*

**Q Nous vivons ou avons séjourné en Guadeloupe / St Martin / Martinique, avons-nous encore besoin d'un test avant de venir ?**

*R Cela dépend - Les tests ne s'appliquent pas aux personnes ayant passé les 14 derniers jours en Guadeloupe, en Martinique ou à Saint-Martin car la libre circulation a déjà été rétablie, sans test ni mise en quarantaine entre les îles Françaises. Si vous avez été hors de l'île dans la période de 14 jours vers un autre territoire autre que les 3 mentionnés, vous devrez passer un test.*

**Q Que se passe-t-il si j'ai déjà eu le Covid-19 et que j'ai des anticorps, ai-je encore besoin d'un test 3 jours avant de voyager ?**

*R OUI – A l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment de preuves pour confirmer qu'avoir eu le Covid-19 et avoir des anticorps vous protègent contre une nouvelle infection ou contre la propagation du virus ; par conséquent l'île demande toujours la preuve d'un test Covid-19 négatif effectué dans les 3 jours avant votre visite sur l'île. Cependant, la science évolue rapidement, donc si ces faits changent, nous vous en informerons en conséquence.*

**Q Et si je développe des symptômes de Covid-19 sur l'île ?**

*R Si vous développez une fièvre ou une toux nouvelle et persistante ou une perte de goût ou d'odeur, vous devez nous en informer immédiatement et nous vous mettrons en relation avec les professionnels de santé concernés. Ils émettront des conseils et vous devrez suivre **strictement** leurs instructions.*

**Q Que se passe-t-il si je suis testé positif sur l'île ?**

*R Vous, et les personnes avec lesquelles vous aurez voyagé, serez obligés de vous isoler dans votre villa et de suivre les instructions strictes émises par les professionnels de la santé et les autorités de l'île.*

**Q Quand pouvons-nous quitter l'isolement et devrai-je payer le séjour pendant la période d'isolement ?**

*R (i) Les professionnels de santé vous aviseront lorsque vous pourrez partir en toute sécurité, ce sera probablement une fois que vous ne présenterez plus aucun symptôme et que le test sera négatif par la suite.*

*(ii) Oui - vous devrez payer l'hébergement et tous les autres frais, veuillez donc vous assurer d'en assumer l'entière responsabilité avant le voyage et / ou d'avoir une assurance voyage adéquate et appropriée en place.*

**Q Y a-t-il un hôpital sur l'île en cas de besoin ?**

*R Oui - il y a un petit hôpital et nous avons d'excellents médecins sur l'île ; cependant, les installations sont limitées et en cas d'extrême urgence vous seriez évacué vers St Martin ou la Guadeloupe.*

**Q Faut-il porter un masque sur l'île ?**

*R Depuis le 17 Juillet les règles relatives au port du masque (pour les personnes de onze ans ou plus uniquement) sont identiques à celles applicables sur le territoire métropolitain.*

*Le port du masque est donc désormais obligatoire dans tous les commerces, lieux de culte, centres commerciaux, taxis, banques, aéroports, intérieur des hôtels ...*

*Dans les restaurants et bars, y compris en terrasse, les règles sont inchangées : port du masque en arrivant dans l'établissement ou en se déplaçant à l'intérieur.*

*Depuis le 19 octobre, vous êtes obligé de porter dans la rue où il y a des magasins ou autres établissements commerciaux ou administrative. Vous n'êtes pas obligé de porter un masque à la plage ou lors d'activités sportives. En cas de non-respect, une amende de €135 pourra être infligée. Aux Ilets toutes nos villas sont individuelles, il n'y a pas d'espaces publics intérieurs ou espaces enfermés dans notre propriété, vous n'êtes donc pas obligé de porter un masque au sein des Ilets, à la plage ou à l'intérieur de votre villa. Le bureau est actuellement fermé aux clients.*

**Q Que faire si je dois annuler à la dernière minute en raison d'un problème lié au Covid-19 ?**

*R Nous proposons actuellement une politique de réservation et d'hébergement sans risque. Soit, si le voyage est impossible en raison de maladie, de restrictions ou d'un changement d'avis du gouvernement concernant le voyage lié au Covid-19, nous reconduirons les arrhes pour un futur séjour, valable 18 mois.*

**Q Les magasins, restaurants, sports nautiques et autres activités sont-ils ouverts cette saison ?**

*R Oui - la vie sur l'île est redevenue normale. Les plages de l'île sont ouvertes sans restriction, les restaurants\* et les boutiques fonctionnent comme d'habitude, il vous suffira de porter un masque pour entrer et vous déplacer et respecter la distance avec les autres clients. Il se peut que l'on vous demande de laisser votre nom, votre numéro de téléphone et votre lieu de résidence à votre arrivée au restaurant. Les groupes sont actuellement limités à 6 personnes. Les églises proposent leurs messes, et les activités nautiques ainsi que les autres services auxquels vous êtes habitués sont offerts comme d'habitude. NB \* Depuis le 1<sup>er</sup> Aout, les restaurants et débits de boissons peuvent accueillir du public jusqu'à minuit seulement.*

**Q Dois- je faire un test avant de quitter l'île ?**

*R Si vous vous rendez en **métropole** au départ de Saint-Barthélemy : aucun test n'est exigé si vous transitez par la Guadeloupe ou l'aéroport de Grand-Case à Saint-Martin. Un test PCR ou un test antigénique rapide de moins de 72h est très fortement recommandé si vous transitez par Juliana. En l'absence de test réalisé avant le vol, vous serez obligatoirement testé à votre arrivée à Roissy avec un long délai d'attente. Pour les clients en destination des **Etats Unis** - veuillez vérifier les mises à jour ou les modifications auprès de votre service de conseil aux voyageurs du gouvernement et vérifiez ici votre état particulier [ici](#) car les règles varient d'un état à l'autre et certains états exigent un test au lieu de, ou pour réduire la quarantaine. **Antigua** exige un test RT-PCR dans les 7 jours avant le départ. Nous pouvons vous assister à organiser ceci sur l'île.*

**Q Dois- je remplir de formulaires avant de quitter l'île**

*R Oui – pour SXM - Aéroport Juliana St-Maarten, il faut faire cette formalité en ligne <https://stmaartenehas.com/application-form/> au minimum 12 heures avant le départ, mais nous vous conseillons de le faire 48-24hr avant car vous ne serez PAS autorisé à embarquer sur votre vol pour St Maarten sans cette autorisation. Si vous ne le recevez pas ou avez des problèmes, veuillez-nous en informer dès que possible afin que nous puissions essayer de vous aider. Les passagers seront soumis à un contrôle de leur température par caméra thermique et à des tests de dépistage aléatoires. Vous devrez porter un masque à l'intérieur de l'aéroport. Pour un retour via La Guadeloupe vous devez également remplir cette [attestation](#).*

**Q Dois-je être soumis à une quarantaine à mon retour de vacances dans mon pays de résidence ?**

*R Vous devrez vérifier les restrictions de sécurité sanitaire spécifiques du gouvernement qui s'appliquent à votre pays, mais actuellement AUCUNE quarantaine n'est requise à votre retour en France.*

*\* Veuillez vérifier les mises à jour ou les modifications auprès de votre service d'aide au voyage de votre gouvernement.*

*N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails !*

*A bientôt @ la plage !*

*L'équipe des Ilets*

